

## Règlement Derby des jeunes

Le Derby a pour but de sélectionner les jeunes espoirs sur leurs qualités génétiques brutes, c'est-à-dire avant que la main de l'homme n'ait trop modifié en bien ou en mal l'expression de leurs qualités naturelles sur le terrain.

- Art.1 Les chiens inscrits auront moins de deux ans le jour de l'épreuve.
- Art.2 Les chiens seront examinés par un juge qualifié ou par un amateur confirmé, désigné par le club organisateur, éventuellement accompagné par un ou deux assesseurs.
- Art.3 Les chiens ayant déjà remporté le Derby de printemps de l'année précédente ne pourront plus être inscrits au Derby des jeunes.
- Art.4 Les chiens ayant déjà obtenu un qualificatif excellent ou plus en concours de printemps ne pourront pas être inscrits au Derby des jeunes.
- Art.5 Les chiens inscrits au Derby pourront concourir dans les concours solo les autres jours.
- Art.6 La sagesse à l'envol et au feu n'est pas exigée
- Art.7 Les fautes telles que tape, poursuite de lièvre ne sont pas systématiquement éliminatoires.
- Art.8 Un arrêt sur perdrix, tendu et suffisamment maintenu est obligatoire pour permettre d'être retenu pour la victoire.
- Art.9 Un chien dont la prestation n'est pas dans la note recherchée (allure et quête) ne sera pas retenu, même avec un arrêt sur perdreaux.
- Art.10 **Déroulement de l'épreuve :**  
Les critères de sélection appréciés dans les plus hautes notes sont examinés en deux phases :

**Phase 1 - La recherche du gibier** La passion et l'entreprise de quête,

- La rapidité des allures,
- La facilité et la souplesse du galop,
- Le port de tête et les contrôles d'émanations hautes,

5 à 7 minutes suffiront pour déterminer si les critères de quête sont bien dans la note supérieure.

- Dans le cas contraire le jury mettra fin au parcours.
- Les chiens considérés dans la note entreront en phase 2 et poursuivront leur parcours et/ou, seront repris tant que le jury estimera qu'ils méritent d'être mis en présence avec les perdreaux.

**Phase 2 - Le contact avec le gibier**

- Le style de race,
- La puissance olfactive,
- La prise de point,
- L'arrêt.

- Art. 11 Le jury désignera le « vainqueur du Derby » le chien qui aura démontré qu'il possède au plus haut niveau, les critères de sélection recherchés dans les deux phases. Le vainqueur du Derby sera présenté au public en ouverture de la séance des barrages où il effectuera une démonstration sur quelques lacets.